

Pour diffusion immédiate  
Le 6 février 2014

## **Tenue d'une consultation sur les modifications proposées à la *Loi sur les accidents mortels***

WHITEHORSE — Le ministère de la Justice invite le public à soumettre des commentaires sur les modifications proposées à la *Loi sur les accidents mortels*.

Les modifications permettraient aux Yukonnais d'intenter une poursuite en dommages-intérêts pour deuil lorsqu'un membre de leur famille proche est tué et qu'une autre personne en est responsable.

« Les modifications mineures proposées à la *Loi* harmoniseront la loi du Yukon avec celles de la plupart des autres administrations canadiennes et nous permettrons de répondre aux besoins des Yukonnais au moment où ceux-ci vivent des moments éprouvants », a déclaré le ministre de la Justice et procureur général, M. Mike Nixon.

Le Yukon est actuellement l'une des quelques administrations qui permettent de recouvrer uniquement les frais liés au décès, comme les frais funéraires. Les modifications proposées à *Loi* permettraient aux familles de réclamer également des dommages-intérêts pour deuil et perte de compagnie.

« Le ministère de la Justice encourage la population à soumettre des commentaires qui permettraient de déterminer qui aurait le droit de réclamer des dommages-intérêts, et pour quel montant », a ajouté M. Nixon. « La protection des Yukonnais à cet effet importe au plus haut point et nous voulons connaître diverses opinions sur la meilleure façon d'atteindre cet objectif. »

Sur le site Web du ministère de la Justice, on peut se procurer un document de travail contenant des précisions sur les modifications proposées relativement aux diverses possibilités de réclamations en dommages-intérêts en vertu de la *Loi sur les accidents mortels*.

Le public peut soumettre ses observations par courriel ou par la poste, avant le 1<sup>er</sup> mars.

### **Pour en savoir plus :**

Document de travail : [www.justice.gov.yk.ca/pdf/Discussion\\_Paper\\_-\\_Proposed\\_Amendments\\_to\\_the\\_Fatal\\_Accidents\\_Act.pdf](http://www.justice.gov.yk.ca/pdf/Discussion_Paper_-_Proposed_Amendments_to_the_Fatal_Accidents_Act.pdf)  [260 Ko]

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
[elaine.schiman@gov.yk.ca](mailto:elaine.schiman@gov.yk.ca)

Megan Foreman  
Communications  
Justice  
867-667-8050  
[megan.foreman@gov.yk.ca](mailto:megan.foreman@gov.yk.ca)

*Communiqué numéro 14-029*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.